

## Un contrôle **resserré** au service d'une défense **modernisée**

### Europe de la défense

→ *nouvelles avancées*

La construction de l'Europe de la défense a mobilisé les députés de la Commission, qui ont activement soutenu les récentes avancées communautaires en ce domaine, ainsi les premières opérations militaires de l'Union en Macédoine puis au Congo, la mise sur pied d'une force de réaction rapide européenne ou encore la création d'une agence de défense et d'une cellule de planification autonome. La Commission a sur cette même thématique inauguré un important cycle d'auditions consacrées aux défis posés par la création d'une défense européenne. Elle a veillé parallèlement à développer les relations interparlementaires

dans le domaine de la défense au sein des États membres.

Des délégations de la Commission se sont notamment rendues en Suède et en Espagne pour rencontrer leurs homologues du Riskdag et des Cortes. Le président Guy Teissier et plusieurs de ses collègues ont également pu s'entretenir à Bruxelles avec M. Javier Solana, Haut représentant pour la PESC, M. Elmar Brok, président de la commission des affaires étrangères du Parlement européen, M. Michel Barnier, alors commissaire européen, et M. Jaap de Hoop Scheffer, secrétaire général de l'OTAN.

Un rapport d'information du 23 juin 2004 a par ailleurs mis en évidence

les enjeux de l'avenir de l'industrie navale en Europe, dans la perspective du regroupement envisagé de ce secteur sous la forme d'un «EADS naval».

Soucieuse d'assurer le développement d'une base industrielle de technologie et de défense européenne, la Commission a enfin désigné deux rapporteurs pour mesurer les avantages et les risques éventuels de la participation de capitaux étrangers aux industries européennes d'armement.

### Veille technologique

→ *de GIAT au second porte-avions*

Le rapport de la mission d'information sur le mode de propulsion du second porte-avions a apporté un premier éclairage sur ce choix crucial pour l'avenir du groupe aéronaval et la construction de l'Europe de la défense, en présentant les avantages et inconvénients des différentes options envisageables. L'analyse des nouvelles menaces a donné lieu à un rapport d'information sur le bioterrorisme, qui évalue les dispositifs de réponse récemment mis en œuvre, tant à l'échelon national qu'interna-

tional. La recherche dans le domaine militaire, la reconversion des militaires et les réserves font l'objet de rapports d'information en cours.

Dans le prolongement du rapport d'information publié fin 2002, la Commission s'est en outre intéressée au devenir de Giat Industries, en confiant à deux de ses membres une mission d'information sur le suivi des mesures sociales d'accompagnement du plan Giat 2006.

### Législation

→ *s'adapter aux évolutions  
de nos forces armées  
et à la nouvelle donne  
stratégique*

Le travail législatif de la Commission a conduit celle-ci à améliorer les instruments de lutte contre les trafics maritimes illicites, en examinant un projet de loi renforçant les pouvoirs de police en mer de l'État.

Elle s'est également prononcée en faveur du nouvel élargissement de l'OTAN vers l'Est de l'Europe, en évaluant la situation capacitaire contrastée des sept nouveaux membres et l'état d'avancement de la réforme de leur outil militaire.

La Commission de la Défense s'est également saisie pour avis du projet de loi de modernisation de la sécurité civile, des dispositions relatives aux personnels à statut militaire ayant été ajoutées au texte lors de son passage au Sénat. Elle a enfin tenu à auditionner M. Renaud Denoix de Saint-Marc, vice-président du Conseil d'État, en sa qualité de président de la commission sur la révision du statut général des militaires, instance dont les recommandations ont été pour l'essentiel reprises dans le projet de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2004. Ce projet de loi, qui adapte le statut de 1972 à la professionnalisation des armées et aux mutations de la société, a vocation à être examiné en début de session 2004-2005.

### Budget

→ *un contrôle actif des crédits de la défense*

Fidèle à l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001, la Commission de la Défense a apporté une contribution décisive au renforcement du contrôle parlementaire sur les finances publiques en créant en 2003 une mission d'information destinée à veiller à la bonne exécution des crédits de la défense.

Au fil de ses travaux, réalisés en étroite collaboration avec les ministères de la défense et de l'économie, la mission a pu exercer un contrôle régulier sur la base d'indicateurs précis et constater une exécution, dans l'ensemble satisfaisante, des crédits militaires votés pour 2003.

Ses auditions ont également permis d'aborder des sujets plus larges et prospectifs, tels le mode de financement des opérations extérieures ou le déroulement des programmes d'armement et de mettre ainsi en évidence certaines difficultés. L'existence de plusieurs décalages et retards a ainsi conduit la Commission à nommer deux rapporteurs sur les modalités d'exécution des grands programmes de défense. Compte tenu de l'intérêt de ses travaux, la mission d'information sur le contrôle de l'exécution des crédits de la défense a été recrée le 13 avril dernier pour l'exercice 2004.

#### LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

##### MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT  
**Guy Teissier**  
(UMP)



VICE-PRÉSIDENTS  
**Yves Fromion** (UMP)  
**Gilbert Le Bris** (Soc)  
**Michel Voisin** (UMP)

SECRÉTAIRES  
**Antoine Carré** (UMP)  
**Joël Hart** (UMP)  
**Francis Hillmeyer** (UDF)

##### ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

RÉUNIONS 29 DURÉE : 41 h 09

AUDITIONS 4 MEMBRES DU GOUVERNEMENT  
37 PERSONNALITÉS

RAPPORTS 6 DONT 4 RAPPORTS D'INFORMATION